



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°02 /AONO/C-MAROUA 1^{er}/CIPM/2022 DU 30/07/2022 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONAL N°1 –GOYANG –
KATOUAL (8,00km), DANS LA COMMUNE DE MAROUA 1^{er} DEPARTEMENT
DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2022

AUTORISATION DE DEPENSE : IX05290

IMPUTATION : 56 36 126 01 641311 523511 861

1- Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Maroua 1er, Autorité Contractante lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de MAROUA 1, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la route NATIONAL N°1 –GOYANG – KATOUAL (8,00km), Commune d'Arrondissement de Maroua 1er, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2- Constance des travaux

Ces travaux comprennent les tâches suivantes :

- Installation de chantier ;
- Nettoyage et terrassement ;
- Assainissement et drainage ;
- Ouvrages d'art ;
- Divers.

3- Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **TROIS (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux routiers.

5- Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2022, pour un coût total estimatif à : **Vingt-sept millions sept cent mille (27 000 000) de Francs CFA.**

6- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un **montant de Cinq cent quarante mille(540 000) francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

7- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Maroua 1er Secrétariat Général.

8- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Maroua 1er(Secrétariat Général), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **trente-cinq mille (35. 000) francs CFA** auprès du Receveur Municipal de la Commune de Maroua 1er.

18. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

19. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du

Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Maroua 1er, Autorité Contractante au plus tard le...~~1.9.2022~~...et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°02 /AONO/C-MAROUA 1^{ER}/CIPM/2022 DU ~~3.0.2022~~ POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONAL N°1 -GOYANG -
KATOUAL (8,00km), DANS LA COMMUNE DE MAROUA 1^{ER} DEPARTEMENT
DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2022

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT."

20. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

21. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 19.01.2022 0 15 HEURES précises dans la salle de réunions de la Commune de Maroua 1er, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

22. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

23. Evaluation des offres ;

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Évaluation technique des offres administrativement conformes.

- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

24. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

15.1- Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- c) Pièce falsifiée ou non authentique.

15.1.2 : Offre technique

- c) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- d) Non satisfaction, au moins, à soixante-dix pour cent (70%) des critères essentiels

15.1.3 : Offre financière

- b) pièces non authentique.

15.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 39 critères essentiels ci-dessous :

- f) Présentation sur 03 critères ;
- g) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 06 critères ;
- h) Le matériel de chantier à mobiliser sur 13 critères ;
- i) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- j) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 04 critères.

25. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de MAROUA 1^{ER}, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

26. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

27. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de MAROUA 1^{ER}.

Ampliations :

- MINMAP /DD/DIA (pour information)
- PRÉSIDENT/ CIPM-MRA 1 (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).

Maroua, le

30 Août 2022

Le Maire de la Commune d'Arrondissement

de Maroua 1^{er},
(Autorité Contractante)

